cirdecj1

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-443 du 10 Octobre 1996

Portant approbation des budgets primitifs, Gestion 1996, des Circonscriptions Administratives de l'Atlantique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 90-008 du 23 Mai 1990, portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de transition ;

VU la Loi N° 96-18 du 14 Août 1996, portant Loi de Finances Rectificative pour la Gestion 1996 ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 95-199 du 11 Juillet 1995, portant approbation des Budgets Primitifs, Gestion 1995, des Circonscriptions Administratives de l'Atlantique ;

VU le Décret n° 95-321 du 27 Octobre 1995, portant approbation du Collectif budgétaire, de la Préfecture de Cotonou, gestion 1995 ;

VU le Décret N° 95-322 du 27 Octobre 1995, portant approbation du Collectif budgétaire, Gestion 1995, de la Circonscription Urbaine de Cotonou.

VU le Décret N° 96-50 du 14 Mars 1996 portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du premier trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;

VU le Décret n° 96-159 du 06 Mai 1996 portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du deuxième trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996.

VU le Décret n° 96-360 du 29 Août 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'excution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du troisième trimestre pour la gestion budgétaire 1996 ;

VU le Décret n° 96-439 du 4 Octobre 1996 chargeant Monsieur Adrien HOUNGBEDJI, Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions de l'intérim du Président de la République pour compter du 7 Octobre 1996 ;

Sur proposition du Ministre des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Octobre 1996.

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1996 des Circonscriptions Administratives de l'ATLANTIQUE arrêtés, en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Le Ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service à effectuer par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des Ordonnateurs locaux.

Les Préfets, Sous-préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des Virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 Octobre 1996

Pour le Président de la République absent,
Le Premier Ministre, chargé de la Coordinantion de l'Action Gouvernemantale et des Relations avec les Institutions, chargé de l'intérim,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,

Théophile N 'DA
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de l'Administra-
tion Territoriale,

Théophile N'DA

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CS 2- CC 2- CES 2- HAAC 2-
ME 4- MF 4 -MISAT 4- AUTRES MINISTERES 15- SGG 4 - DGBM 4-
CF - DGTCP - DGID - DGDDI 5 - BN - DAN - DLC 3 - GCONB- DCCT-
INSAE 3-BC- CSM-IGAA 3- UNB- ENA- FASJEP 3-DEPARTEMENTS 12
JORB 1-.

DEPARTEMENT L'ATLANTIQUE

PREFECTURE DE COTONOU

RECETTES ORDINAIRES : TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLIONS DE FRANCS 370 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT TRENTE NEUF MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE HUIT MILLE CENT SOIXANTE SIX FRANCS..... 239 558 166

DEPENSES ORDINAIRES : TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLIONS DE FRANCS..... 370 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT TRENTE NEUF MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE HUIT MILLE CENT SOIXANTE SIX FRANCS.... ..... 239 558 166

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE COTONOU

RECETTES ORDINAIRES : UN MILLARD NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE - UN MILLE FRANCS....1 996 241 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS QUATRE CENT TRENTE NEUF MILLE HUIT CENT DIX FRANCS..... 577 439 810

DEPENSES ORDINAIRES : UN MILLIARD NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE - UN MILLE FRANCS.....1 996 241 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS QUATRE CENT TRENTE NEUF MILLE HUIT CENT DIX FRANCS..... 577 439 810

SOUS-PREFECTURE D'ABOMEY-CALAVI

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT NEUF MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE FRANCS..... 89 550 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS DEUX CENT VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SIX FRANCS..... 16 227 466

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT NEUF MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE FRANCS..... 89 550 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS DEUX CENT VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SIX FRANCS..... 16 227 466

SOUS-PREFECTURE D'ALLADA

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE HUIT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE FRANCS.... 38 265 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE HUIT FRANCS..... 2 743 838

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE HUIT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE FRANCS..... 38 265 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE HUIT FRANCS..... 2 743 838

SOUS-PREFECTURE DE KPOMASSE

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS NEUF CENT MILLE FRANCS..... 17 900 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES:QUATRE MILLIONS CENT DIX SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE HUIT FRANCS..... 4 117 338

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS NEUF CENT MILLE FRANCS.....17 900 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CENT DIX SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE HUIT FRANCS..... 4 117 338

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE OUIDAH

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS..... 63 600 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS 4 362 478

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS.....63 600 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS... 4 362 478

SOUS-PREFECTURE DE SO-AVA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS QUARANTE SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE HUIT FRANCS.....21 047 748

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS CINQ CENT CIN-QUANTE DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS 3 552 493

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS QUARANTE SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE HUIT FRANCS..... 21 047 748

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS..... 3 552 493

SOUS-PREFECTURE DE TOFFO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS CENT SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE TROIS FRANCS..... 20 107 963

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CENT SOIXANTE DIX FRANCS..... 3 254 170

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS CENT SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE TROIS FRANCS..... 20 107 963

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CENT SOIXANTE DIX FRANCS..... 3 254 170

SOUS-PREFECTURE TORI-BOSSITO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE FRANCS.....20 902 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE - UN MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS..... 3 261 086

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE FRANCS..... 20 902000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE - UN MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS..... 3 261 086

SOUS-PREFECTURE DE ZE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRANCS..... 20 400 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE FRANCS..... 3 252 404

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRANCS..... 20 400 000

DEPENSES EXTRORDINAIRES : TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE FRANCS..... 3 252 404

PREVISIONS BUDGETAIRES, GESTION 1996, DES
COLLECTIVITES LOCALES

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

D E S I G N A T I O N S	RECETTES ORDINAIRES	PATENTES ET LICENCES	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MASSE SALARIALE	INVESTISSEMENTS
PREFECTURE DE COTONOU	370 000 000	-	272 475 625	97 524 375	239 558 166
CIRCONSCRIPTION URBAINE DE COTONOU	1 996 241 000	960 000 000	1 369 379 797	626 861 203	577 439 810
SOUS-PREFECTURE D'ABOMEY-CALAVI	89 550 000	11 264 960	51 065 140	38 484 860	16 227 466
SOUS-PREFECTURE D'ALLADA	38 265 000	4 709 996	12 013 845	26 251 155	2 743 838
SOUS-PREFECTURE DE KPOMASSE	17 900 000	4 900 000	7 890 066	10 009 934	4 117 338
CIRCONSCRIPTION URBAINE DE OUIDAH	63 600 000	15 259 880	32 883 218	30 716 782	4 362 478
SOUS-PREFECTURE DE SO-AVA	21 047 748	292 800	7 785 184	13 262 564	3 552 493
SOUS-PREFECTURE DE TOFFO	20 107 963	1 500 000	8 457 612	11 650 351	3 254 170
SOUS-PREFECTURE DE TORI-BOSSITO	20 902 000	1 729 828	9 225 296	11 676 704	3 261 086
SOUS-PREFECTURE DE ZE	20 400 000	2 500 000	7 190 648	13 209 352	3 252 404
T O T A L	2 658 013 711	1 002 157 464	1 778 366 431	879 647 280	857 769 249

DEPA TEMENT DE L'ATLANTIQUE

LOCALITES	DEPENSES ORDINAIRES	DEPENSES DE PERSONNEL	%
PREFECTURE DE COTONOU	370 000 000	97 524 375	26%
CIRC. URBAINE DE COTONOU	1 996 241 000	626 861 203	31%
SOUS-PREFECTURE D'ABOMEY-C LAVI	89 550 000	38 484 860	43%
SOUS-PREFECTURE D'ALLADA	38 265 000	26 251 155	69%
SOUS-PREFECTURE DE KPOMASS	17 900 000	10 009 934	56%
CIRC-URBAINE DE OUIDAH	63 600 000	30 716 782	48%
SOUS-PREFECTURE DE SO-AVA	21 047 748	13 262 564	63%
SOUS-PREFECTURE DE TOFFO	20 107 963	11 650 351	58%
SOUS-PREFECTURE DE TORI-BO SITO	20 902 000	11 676 704	56%
SOUS-PREFECTURE DE ZE	20 400 000	13 209 352	65%
TOTAL :.....	2 658 013 711	879 647 280	33%